

Nantes le 23/11/77

Cher ami, (e)

Voici un certain nombre de textes :

- un C.R. de la réunion qui a eu lieu à Paris le 12/11
- le texte mis au point par les participants et destiné à la presse
- le texte d'une lettre destinée aux évêques et (ou) supérieur(e)s majeur(e)s religieux
- le texte d'une lettre à adresser au député de votre circonscription ou de votre département.

Vous avez vu dans la presse que Mme Veil a présenté au conseil des ministres, du 1^{er} 16/11 le projet de loi qui nous concerne. Les quelques modifications apportées au projet épiscopal ne changent rien au problème qui nous préoccupe, à savoir le montant de la retraite.

De plus, il faut noter que, dans ce projet de loi, il n'est jamais fait mention de ceux et celles qui ont quitté le ministère ecclésial. Ceci nous paraît extrêmement grave.

Nous entendons donc poursuivre notre action pour obtenir que notre situation soit explicitement reconnue - le collectif de l'Arbresle l'a demandé dans une série d'amendements qu'il entend présenter - pour que le montant de la retraite corresponde aux besoins réels et que nous participions aux instances qui seront mises en place pour l'application de la loi.

NOUS DEMANDONS A CHACUN DE FAIRE LE MAXIMUM

- pour contacter tous ceux et toutes celles qu'il connaît et les faire participer à l'action entreprise
- pour expédier à son évêque ou à son supérieur religieux la lettre jointe. Ne pas oublier d'indiquer son nom et son adresse. L'envoi peut également être fait par tout un groupe puisque certains existent.
Ajouter à cette lettre le budget plus le texte établi à Paris.
- pour expédier la lettre destinée au député de la circonscription ou aux députés du département ou aux députés connus. Il s'agit d'alerter les élus sur des points qui nous paraissent importants. Là, encore, ne pas oublier d'indiquer son nom, son adresse...
- pour faire paraître dans la presse locale ou régionale un article sur notre affaire.

De notre côté nous adressons une lettre à Me Veil.

Il est extrêmement important que notre action s'intensifie et que chacun y participe. Il ne suffit pas d'attendre les résultats que les autres pourront obtenir pour nous. Il faut tenter de faire du bruit pour que les autorités s'intéressent à notre problème. Dans très peu de temps il sera trop tard.

Nous comptons sur vous. Tenez-nous au courant de votre action et des réactions.

Amitiés

Agathe BROSSET	33 rue d'Allonville	44 000 NANTES
Robert FRAUD	8 rue des Marais	44 310 St PHILIBERT de Grandlieu
Roger ROBERT	rue des Sapins	44 230 St SEBASTIEN sur Loire

P.S. Nous n'adressons nos documents qu'à ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à notre action

1977

COMTE RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE - PARIS

Nous étions une trentaine au 61 rue Madame à Paris.

Rappelons que cette réunion était organisée par le "collectif de l'Arbresle" pour sa 2ème assemblée nationale. L'invitation adressée par de gens qui sont "restés" à des gens qui sont "partis" pour un travail commun mérite d'être soulignée.

Cette réunion pouvait nous apporter nombre de renseignements techniques importants, et d'autre part nous permettre de nous connaître, de discuter pour confronter les points de vue. Il était important pour le groupe nantais de connaître ce qui se passe dans les régions.

La plus grande partie de la matinée a été occupée par l'analyse juridique du projet de loi. Cette analyse, faite par Michel Villeminot du groupe de l'Arbresle, a été très importante car elle nous a montré en particulier les silences du texte.

En fin de matinée nous nous sommes retrouvés pour faire le point sur l'action engagée : les réponses reçues, les régions touchées, les finances (nous avons reçu à ce jour 1 600 F.) et fixer un ordre du jour pour l'après-midi.

L'après-midi a été occupé à mettre au point le texte destiné à la presse et que nous vous faisons parvenir.

La discussion qui s'est engagée a été un moyen de nous mettre d'accord sur ce qu'il nous paraît important de défendre et faire connaître, une sorte de base commune.

Nous avons fixé les moyens d'action à mettre en œuvre et qui sont indiqués dans la lettre jointe.

En fin d'après-midi nous avons rejoint le groupe de l'Arbresle pour connaître ses décisions d'action et, en particulier, les amendements qu'il voudrait apporter au projet de loi actuel. Dans ces amendements, notre situation est toujours précisée et notre participation aux instances qui seront mises en place est toujours demandée.

Roger Robert a exprimé l'essentiel du texte mis au point dans l'après-midi devant les participants du groupe de l'Arbresle.

Par les contacts qui ont été établis, par les discussions qui ont eu lieu, le bilan de la journée paraît nettement positif.

Ajoutons que des contacts peuvent être établis :

- pour la région NORD avec
Louis Defief 28 rue de Namur 62 600
- pour la région parisienne avec
Alex Bian la Venerie 91 230 Montgeron
Jean Boursier 116 rue de Javel 75 015 Paris
- pour la région lyonnaise avec
Robert Leval 59 rue du Président Herriot 69 002 Lyon
- pour la Bretagne avec
Alain Fromy 12 rue du Bobérol 35 100 Rennes
Robert Bellec cité du Dr Raoult 22 100 Rostrenen
- pour la région ceteravec
Henri Bigeon la Vrillière St Lubin en Vergnonois 41 190 Herbault
Jean Branchereau 131 rue du Cne Jean 45 800 St Jean de Braye

1 - Nous rappelons qu'en France 15 000 hommes et femmes environ ont quitté le ministère ecclésial au cours des années passées ... soit 1/10 de l'effectif total et beaucoup plus dans certaines tranches d'âge ; parfois la presque totalité.

Nous pensons que ce fait est important et qu'il mérite une réflexion sérieuse. Le silence destiné à camoufler les difficultés ne peut nous satisfaire ni l'explication facile et culpabilisante de "l'infidélité à la vocation" ou le mansue de générosité.

Nous constatons que rien n'a été fait près de l'opinion chrétienne pour changer cette image et éviter ainsi les incompréhensions rencontrées par beaucoup d'entre nous près de nos familles ou nos amis et faciliter notre réinsertion sociale. Nous n'y voyons qu'une simple affaire de justice .

Commentaire "Un exemple ? Dans l'Eglise catholique, les séminaristes devaient entrer dans le moule d'un autre âge "séculaire" et on ne demandait surtout pas aux jeunes qui désiraient être prêtres ce qu'ils souhaitaient apporter comme visage neuf à l'éternel sacerdoce ; résultat : l'Eglise a perdu sa jeunesse, ses vocations, un certain avenir."

J.F. SIX Le Monde du 27/10/77 p.2

2 - Pendant nos années de service ecclésial, nos diocèses et instituts ont perçu de l'argent attaché à notre travail (salaire, denier du clergé, dons divers...) ou ils ont économisé le salaire et les charges sociales qu'ils auraient dû verser à un personnel laïc.

Nous demandons que, pour ces années, les diocèses et instituts paient les charges sociales afférentes à un juste salaire.

Rappelons que pour les religieux et religieuses enseignant dans des écoles sous contrat simple, aucune cotisation sociale n'a été payée alors qu'un traitement était versé par l'académie.

Nous attirons l'attention sur la situation particulière de beaucoup d'entre nous : réinsertion sociale et professionnelle avec rien ou presque rien, au mieux un ou deux mois de salaire à un âge tardif où il devient difficile de trouver un emploi sans formation professionnelle, spécialement pour les prêtres devant faire face au moment de la retraite, à des charges importantes qui normalement surviennent alors que les foyers perçoivent un plein salaire (cf. budgets)

3 - Si la somme de 800 F./mois peut se révéler suffisante pour des personnes prenant leur retraite dans des maisons communes réservées aux prêtres, religieux et religieuses âgées - d'autant plus que les charges de ces maisons pourront toujours être assumées par les dons de la communauté chrétienne - il ne peut en être de même pour des personnes vivant dans des conditions habituelles.

L'insuffisance de la somme allouée est d'ailleurs reconnue par le simple fait que le diocèse de Paris a institué une retraite complémentaire afin que chaque prêtre reçoive au minimum 18 096 F./an soit 1 508 F./mois

4 - En tant que salariés, nous souhaitons l'intégration au régime général mais ce choix ne nous appartient pas et , quelle que soit la solution adoptée, notre demande demeure.

C'est pourquoi nous tenons à être représentés aux instances chargées de prendre les décisions et de fixer les modalités d'application.

5 - Il nous paraît important de dire, par souci de vérité et non par agressivité, qu'il existe un décalage important entre les déclarations des responsables de l'Eglise et leurs actes :

Quel dialogue nous a été offert pour tenter de trouver une solution humaine à notre problème ?

Quel souci de la vie matérielle de ceux et celles qui ont servi l'Eglise pendant 20, 25 ou même 30 ans peut-on découvrir dans les réponses du secrétariat de l'Episcopat ?

Les "pauvres" et les "plus démunis" dont on parle tant aujourd'hui, sont, évidemment ceux des autres...

Nous constatons qu'il est plus facile de rappeler aux autres leurs devoirs les "exigences évangéliques" ou "les appels de l'Esprit" que de régler humainement les problèmes de son propre personnel.

6 - Le conflit actuel à propos de l'insertion des clercs dans la S.S. n'est pour nous qu'un aspect d'un problème plus général dont les causes et les manifestations sont diverses.

Commentaire: "...Cela exige des révisions audacieuses dans les habitudes de pensée et d'action..."

déclaration de l'assemblée plénière de l'épiscopat sur l'évangélisation des milieux déchristianisés 1960

" ... J'avoue que durant toutes ces années (66 à 76) étant pourtant par nature résolument optimiste et réaliste, j'ai souvent été "catastrophé" Par la difficulté de cette tâche et de la rencontre avec des hommes et des femmes qui ont d'autres convictions que la foi chrétienne ? Vous n'y êtes pas du tout : par l'incommensurable capacité des dirigeants chrétiens à se voiler la réalité et par là à ne pas faire face à un problème de fond : celui de l'incroyance, de la désaffection accélérée par rapport à la foi chrétienne, de ce qui constitue une véritable "désertification""

J.F. SIX Le Monde 20/10/77 p.2

" L'admirable est qu'on peut toujours tout justifier."

E. MORIN Autocritique p.59

"Je perdis de faux camarades et n'eus pas à changer d'amis"

E. MORIN Autocritique p. 17I

Collectif des anciens prêtres
religieux
religieuses
réuni à Paris le 12/11/77

Boite à lettres : Information S.S.
33 rue d'Allonville 44 000 Nantes

.....
Monsieur.....

Député.....

OBJET : Intégration des clercs à la Sécurité Sociale

Monsieur le Député,

Le gouvernement va proposer prochainement à l'Assemblée nationale le projet de loi concernant la généralisation de la Sécurité Sociale à tous les français. Une partie de ce projet concerne particulièrement les membres du clergé et des congrégations religieuses. Nous tenons à attirer votre attention sur ceux et celles qui ont quitté le ministère ecclésial ou la vie religieuse.

Leur nombre n'est pas négligeable : une quinzaine de mille soit près de 15 % de ceux qui sont concernés par le nouveau régime.

Le texte que nous connaissons ne fait nulle part mention de ceux et celles qui ont appartenu au clergé ou aux congrégations religieuses. Ceci nous semble extrêmement grave. Pour éviter toute ambiguïté, il nous paraît nécessaire que notre situation soit mentionnée explicitement et qu'il soit indiqué que nos années de service seront prises en compte pour le calcul de notre retraite, d'autant plus que la majorité d'entre nous ne pourra compter les 37 ans 1/2 de cotisation.

Il nous paraît également nécessaire que la législation mise en place ne s'éloigne pas de la législation du régime général en ce qui concerne l'âge de la retraite et la possibilité de réversion.

Enfin, compte tenu de notre nombre, nous demandons à être représentés dans les instances qui seront mises en place pour l'application de la loi.

Nous vous demandons, monsieur le député, de bien vouloir porter attention à notre problème et d'intervenir pour aménager en ce sens le projet qui vous sera présenté.

Nous vous en remercions à l'avance et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.